

Un nouveau décret inutile pour Marcourt

Le ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, s'est entretenu ce mardi avec les acteurs de l'enseignement supérieur au sujet des dérapages survenus lors d'un baptême étudiant à Louvain-la-Neuve. « À l'issue de la réunion, il a été convenu qu'un décret spécifique n'apporterait aucune avancée significative, étant entendu que d'autres dispositifs légaux existent déjà pour condamner et poursuivre les débordements inacceptables tels que ceux qui ont eu cours il y a quelques jours », rapporte le ministre.

DES ÉCHANGES PRÉVUS

Jean-Claude Marcourt s'est réuni mardi après-midi avec les représentants des universités, des étudiants et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares).

Plutôt que d'élaborer un nouveau décret, il a été convenu d'échanger les bonnes pratiques des institutions et des cercles étudiants au

sein de la Commission de la Vie étudiante de l'Ares. Un bilan des activités de baptême et des recommandations pourront y être émis. Les participants à la réunion ont en effet souligné qu'il existait déjà des chartes engageant les organisateurs de baptêmes ainsi que des actions de prévention, notamment quant à l'assuétude à l'alcool.

Plusieurs milliers d'étudiants s'inscrivent et participent chaque année aux activités de baptême, ce qui témoigne « de la responsabilité des institutions et des organisateurs, même si le risque zéro n'existe pas », ont-ils également mis en avant.

La semaine dernière, le parquet du Brabant wallon a fait savoir qu'il avait requis l'ouverture d'une information judiciaire sur des faits de traitements dégradants et attentats à la pudeur survenus en octobre au sein de la Maison des athlètes francophones (MAF) de l'UCL, lors des cérémonies de baptême des étudiants. ●